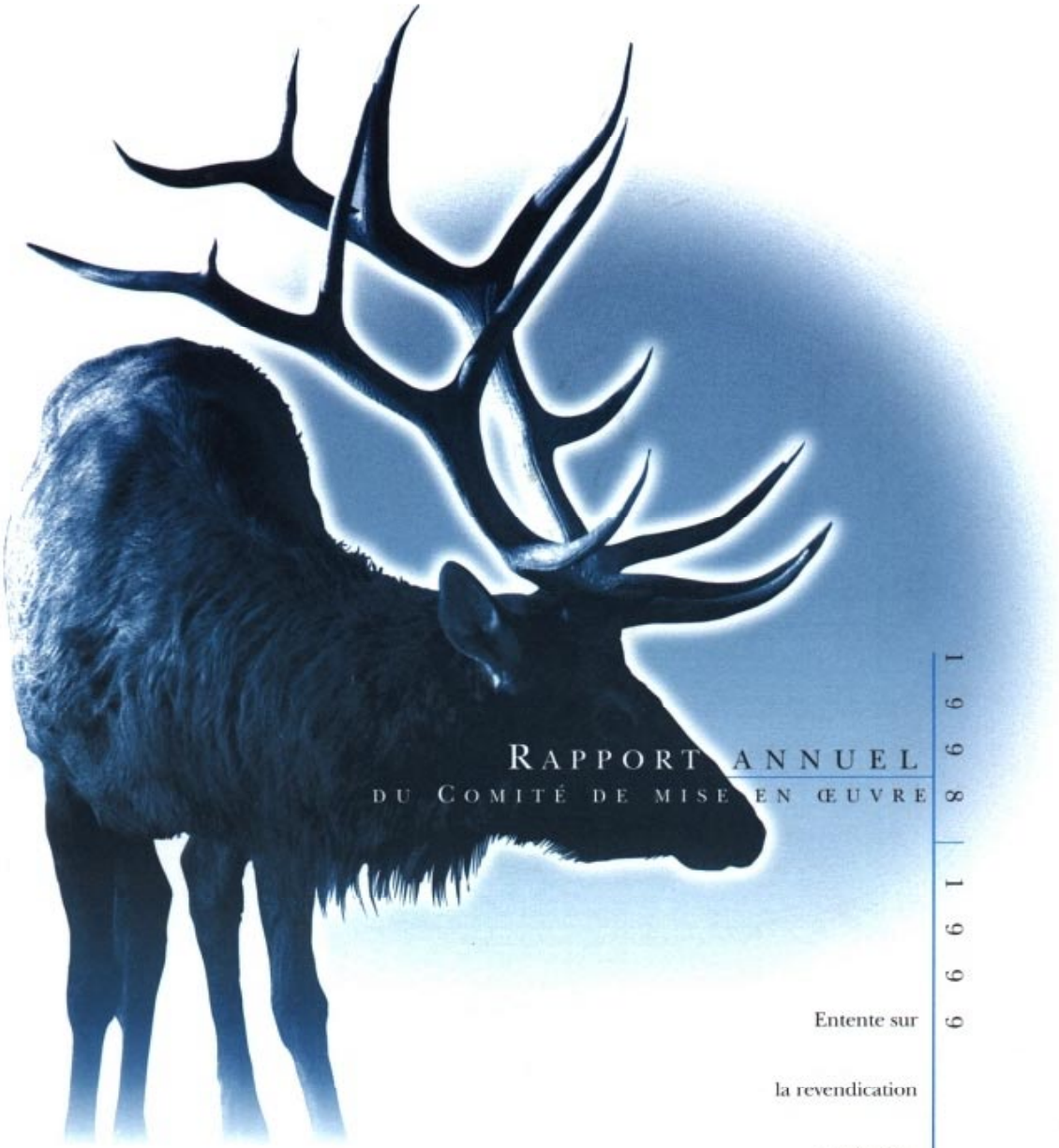

Rapport annuel

du Comité de mise en œuvre

1998 | 1999

Entente sur

la revendication

territoriale

des Gwich'in

Canada

Northwest Territories Canada

AVANT-PROPOS

Le comité de mise en œuvre a le plaisir de présenter son sixième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in pour l'exercice couvrant la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Le Comité de mise en œuvre est formé d'un représentant de haut niveau de chacune des parties, qui sont le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Le Comité fonctionne par consensus et sert de tribune de discussion lorsque les parties désirent soulever des questions et faire valoir leurs préoccupations.

Le Comité de mise en œuvre a pour rôle de superviser, de surveiller et d'orienter la concrétisation de l'Entente, et le présent rapport annuel fait état des réalisations et de l'évolution qui ont eu lieu au cours de l'année à cet égard. Les renseignements que renferme le rapport ont été fournis par divers ministères fédéraux et territoriaux, par le Conseil tribal des Gwich'in et par d'autres organismes créés en vertu de l'Entente.

C'est dans le cadre d'une relation de respect mutuel où chacun s'est engagé à remplir ses obligations sous le régime de l'Entente que des progrès ont été réalisés.

Richard Nerysoo Conseil tribal des Gwich'in	Mark Warren Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Leigh Jessen Gouvernement du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos ……i
Liste des sigles et des abéviations ……iv
1 Caractéristiques de l'Entente ……1
2 Faits saillants ……1
3 Le Comité de mise en œuvre ……3
3.1 Examen quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente des Gwich'in ……3
3.2 La *Loi sur la gestion des Ressources de la vallée du Mackenzie* ……3
3.3 Autres activités ……3
4 Les organismes de mise en œuvre ……4
4.1 Le Conseil d'arbitrage ……4
4.2 Le Conseil d'inscription ……4
4.3 Le Conseil de l'aménagement du territoire Gwich'in ……4
4.4 L'Office des ressources renouvelables Gwich'in ……5
4.5 Les Conseils des ressources renouvelables ……6
4.6 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie ……7
4.7 L'Office des terres et des eaux Gwich'in ……8
5 Le Conseil tribal des Gwich'in ……9
5.1 *La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* ……9
5.2 Les consultations sur le Processus d'évaluation du développement ……9
5.3 La mise en place de mesures provisoires concernant le bassin hydrographique de la rivière Peel ……10
5.4 La formulation d'une vision nouvelle pour l'administration des terres Gwich'in ……10
5.5 L'examen du Plan provisoire d'aménagement des terres dans la ZRG ……10
5.6 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie ……10
5.7 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Beaufort-Delta ……10
5.8 Le projet de communication en langage courant concernant les revendications territoriales ……10
5.9 La Stratégie relative aux zones protégées des T.N.-O. ……11
5.10 Autres activités ……11
6 Le gouvernement des Terrltoires du Nord-Ouest ……11
6.1 Le ministère des Affaires autochtones ……11
6.2 Le ministère des Ressources, Faune et Développement Économique ……12
6.3 Le ministère de l'Éducation, Culture et Emploi ……13
6.4 Le ministère de la Justice ……13
6.5 Le ministère des Travaux publics et Services ……14
7 Le gouvernement du Canada ……14
7.1 La législation ……14
7.2 L'activité économique et emploi ……14
7.3 La gestion de l'environnement et de la faune ……15
7.4 Le patrimoine ……16
7.5 La gestion des terres et des eaux ……17
7.6 L'Office national de l'énergie ……18
7.7 Revenu Canada ……18
7.8 La coordination fédérale des activités de mise en œuvre ……18
7.9 Autres activités de mise en œuvre ……19

ANNEXES

Annexe 1 : Membres des organismes de mise en œuvre (au 31 mars 1999) 20
Annexe 2 : Carte de la zone visie par le règlement 21
Annexe 3 : Calendrier des paiements de transfert, de 1992 à 1998 22
Annexe 4 : Versements pour la mise en aeuvre, de 1992-1993 à 1998-999 23
Annexe 5 : Redevances sur les ressources, de 1992 à 1998 24
Annexe 6 : Taxes foncières payées par les Gwich'in, de 1994 à 1998 25

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

CATG	Conseil de l'aménagement du territoire gwich'in
CRR	Conseil des ressources renouvelables
CTG	Conseil tribal des Gwich'in
DGMOER	Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAC	Entreprise autochtone Canada
EBR	Entente bilatérale régionale
EC	Environnement Canada
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
LCEE	*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
LGRVM	*Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*
MAINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
MRFDE	Ministière des Ressources, de la Faune ct du Développement économique
OEREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
OTEG	Office des terres et des eaux Gwich'in
ORRG	Office des ressources renouvelables Gwich'in
PCOA	Projet conjoint sur les oies de l'Arctique
PEDY	Processus d'évaluation du développement du Yukon
P&O	Pêches et Océans Canada
SEC	Surveillance des effets cumulatifs
SIG	Système d'information géographique
SCF	Service canadien de la faune
SZP	Stratégie relative aux zones protégées
ZRG	Zone visée par le règlement des Gwich'in

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE

SECTION 1

Le 22 avril 1992, leConseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Tenitoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Canada ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et le Plan de mise en œuvre qui l'accompagne. L'Entente est entrée en vigueur le 22 décembre 1992.

Les principales dispositions de l'Entente sont les suivantes :

- les Gwich'in obtiennent le titre de propriété foncière de 22 422 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et de 1 554 kilomètres carrés de terres an Yukon;

- les Gwich'in obtiennent des droits d'exploi-tation des ressources fauniques et un droit de premier refus à l'égard de diverses activités commerciales ayant trait à la faune et la garantie de participer aux activités des organismes gouvernementaux;

- établissement d'institutions publiques chargées de gérer la faune et de réglementer les terres, les eaux et l'environnement;

- les Gwich'in reçoivent 75 millions de dollars en dollars constants de 1990, en paiements de transferts non imposables, soit 141 millions de dollars sur 15 ans. Une somme de 7,4 millions de dollars a été versée au CTG lors de la promulgation de la *Loi sur le réglement de la revendication territoriale des Gwich'in*. Les autres versements sont effectués à chaque anniversaire de la signature de l'Entente sur la revendication territoriale. Tous les trimestres, les Gwich'in touchent une partie des redevances annuelles sur les ressources exploitées dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation d'accords sur l'autonomie gouvernemen-tale qui entreront en vigueur en vertu de lois fédérales ou territoriales ou des deux.

FAITS SAILLANTS

SECTION 2

Voici un aperçu des faits saillants du *Rapport annuel du Comité de mise en œuvre*, 1998-1999 :

- Le CTG a reçu 9 318 835 $ en paiements de transferts, déduction faite du remboursement des prêts relatifs aux négociations.

- Le CTG a continué d'inscrire les bénéfi-ciaires admissibles de l'Entente. Le registre des inscriptions compte maintenant 2 295 noms.

- La Loi sur la gestion ces ressources de la valée du MacKenzie (LGRVM) a été ap-prouvée le 18 juin 1998 et a été promulguée le 22 décembre 1998. Était ainsi remplie l'obligation prévue à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in de légiférer afin d'instaurer un régime intégré de gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie. Par cette loi, étaient par ailleurs créés respectivement le Conseil de l'aménagement du territoire gwich'in (CATG), l'Office des terres et des eaux Gwich'in (OTEG) et le Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM), tons ces organismes étant appelés à réglementer l'utilisation des terres dans la zone visée par le règlement des Gwich'in (ZRG). L'ensemble de la LGRVM, à l'exception de sa partie IV, est entré en vigueur le 22 décembre 1998.

- Le *Plan d'aménagement des terres Gwich'in - Nành'Geenjit Gwitr'it T'igwaa'in (Travailler ensemble pour prendre soin de la terre)* a été produit par le CATG et par le groupe de travailqui fut le prédécesseur du Conseil. Le processus d'élaboration du document a été précédé de consultations de grande envergure avec les utilisateurs et les gestionnaires des terres, dans la ZRG. Le plan sera soumis au CTG, après avoir été soumis aux gouvernements territorial et fédéral.

- En février 1999, l'OEREVM faisait connaître son Évaluation des incidences environne-mentales dans la vallée du Mackenzie. Les lignes directri ces provisoires que ce document renferme ont été diffusées en collaboration avec les autres organismes de réglementation responsables de l'environne-ment dans la vallée du Mackenzie.

- L'OEREVM a examiné et commenté 22 projets.

- L'OTEG est maintenant prèt â assumer les responsabilités qui lui incombent à l'égard des permis d'utilisation des eaux et d'uti-lisation des terres dans la ZRG. En date du 31 mars 1999, l'Office avait délivré six permis d'utilisation des terres et procédé à deux modifications de permis d'utilisation des eaux.

- L'Office des ressources renouvelables Gwich'in (ORRG) a attribué 250 000 $ destinés à financer 15 projets de recherche et de gestion, certains d'entre eux ayant pour but d'améliorer les connaissances au sujet de la faune, des pêches, de la surveillance des forêts et de l'environnement.

- Un groupe de travail constitué de représent-ants des Gwich'in, du Sahtu, des régions vides par le règlement des Inuvialuit, du GTNO et d'observateurs des ministères fédéraux des Pêches et des Océans ainsi que de l'Environnement a été constitué pour guider l'élaboration du programme de surveillance des effets cumulatifs (SEC), pour la vallée du Mackenzie.

- Le CTG et Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) ont parachevé une entente sur des mesures provisoires visant le bassin de la rivière Peel, conformément aux dispositions de l'article 8.3.1 de l'Accord transfrontalier. L'Accord garantit que le MAINC consultera les Gwich'in de Tetlit en ce qui concerne tous les projets de mise en valeur qui pourraient avoir cours dans leurs terres ancestrales au Yukon ou avoir une incidence sur ces dernieres.

- Le Groupe de travail sur les mesures écono-miques a été créé afin de clarifier l'esprit du chapitre de l'Entente concernant les mesures économiques et pour élaborer un cadre l'évaluation devant penmettre de mesurer les progrès réalisés dans la mise en application de ce chapitre.

- Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi du GTNO a conclu un contrat avec l'Institut social et culturel gwich'in en vertu duquel l'Institut poursuivra ses recherches sur les artefacts Gwich'in qui devraient être rapatriés dans les T.N.-O.

- Le GTNO a attribué un contrat d'une valeur de 3 535 632 $ à l'Aklavik Building Group, pour l'agrandissement et la rénovation de l'école Moose Kerr, à Aklavik.

- Le Comité consultatif de la Stratégie relative aux zones protégées a été mis sur pied en 1998; il est composé de représentants des Gwich'in, des Inuvialuit, du Sahtu, des Dogribs visés par le traité n° 11, des Akaitchos visés par le traité n° 8, des Deh Cho, de l'industrie, d'organismes fédéraux et territoriaux et d'organismes non gouverne-mentaux. Le Comité consultatif a grande-ment contribué au parachèvement de la Stratégie relative aur zones protégées des T.N.O en février 1999, stratégie qui a par la suite été approuvée par le cabinet du Tenitoire.

- Le Comité de mise en œuvre a parachevé l'examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre et soumis ses recomman-dations au gouvernement et aux autres organismes de mise en œuvre, pour les années à venir.

LE COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

SECTION 3

Le Comité de mise en œuvre est formé de représentants de haut niveau de chacune des parties.

Les membres du comité sont: Richard Nerysoo, président, CTG; Mark Warren, directeur, Politique et mise en œuvre, ministère des Affaires autochtones, GTNO; Leigh Jessen, directeur, Gestion de la mise en œuvre, MAINC, gouvernement du Canada. Conformément à l'article 28.2 de l'Entente, le Comité a pour mandat :

- de superviser et d'orienter la mise en œuvre de l'Entente;
- de surveiller l'état d'avancement du Plan de mise en œuvre;
- de réviser le calendrier des activités de mise en œuvre, de réaffecter les ressources et de modifier le Plan de mise en œuvre;
- de régler les conflits entre les parties;
- de rédiger, à l'intention du public, un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année. Ses décisions sont prises par consensus.

3.1 Examen quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente des Gwich'in

Le Comité de mise en œuvre a conclu son examen quinquennal général du Plan de mise en œuvre de l'Entente des Gwich'in (conformément à l'article 11 de l'annexe Edu Plan).

L'examen avait pour objectifs :

- de décrire l'état de la situation à ce qui concerne les obligations relatives aux revendications territoriales;
- de circonscrire les grandes questions associées à la mise en œuvre;
- de déterminer si le financement de la mise en œuvre est suffisant dans l'ensemble.

Le Comité a proposé que l'on règle certaines questions en suspens et soumis des recommandations au gouvernement et aux autres organismes de mise en œuvre, en prévision des années à venir. D'autres questions doivent encore être examinées (notamment la question du financement de la mise en œuvre).

Un rapport final doit être soumis au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour le Canada, au ministre des Affaires autochtones pour le GTNO et au président du CTG. Le rapport doit être rendu public en 1999.

3.2 La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM)

Le Comité a poursuivi ses travaux en prévision de l'entrée en vigueur de la LGRVM. Cette loi, promulguée le 22 décembre 1998, confire au CATG, à l'OTEG et à l'OEREVM le pouvoir de réglementer l'utilisation des terres et des eaux et de mener des évaluations et des examens environnementaux.

3.3 Autres activités

Le Comité de mise en œuvre est intervenu activement dans d'autres secteurs; entre autres, il a pu :

- approuver la réaffectation dufinancement prévu pour la mise en œuvre;
- superviser la rédaction du rapport annuel du Comité pour l'exercice 1997-1998;
- surveiller le processus de désignation et de nomination des conseils créés en vertu de l'Entente;
- coordonner la rencontre triennale concernant les mesures économiques, tenue à Edmonton le 4 novembre 1998.

LES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

SECTION 4

L'Entente prévoit la création d'organismes de mise en œuvre chargés de gérer les ressources fauniques, de procéder à des évaluations des répercussions environnementales des examens des aménagements proposés, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, d'analyser les questions relatives à l'accès au territoire et à l'indemnisation, de régler les differends relatifs à l'interprétation de l'Entente et de determiner qui sont les bénéficiaires de l'Entente. Le Plan de mise en œuvre précise par ailleurs la composition et les fonctions de chaque organisme de mise en œuvre et les délais à prévoir pour leur institution.

La situation des organismes de mise en œuvre est la suivante.

- Le Conseil d'arbitrage, l'OTEG, le CATG, l'ORRG, les conseils des ressources renouvelables (CRR) et l'OEREVM sont désormais opérationnels. La composition actuelle de ces organismes, à l'exclusion des CRR, est précisée à l'annexe 1.

- Le chapitre 26 de l'Entente prévoit la création d'un Conseil des droits de surface, au moyen d'une loi distincte. Cet organisme quasi-judiciaire aura les compétences nécessaires pour régler les différends relatifs à l'accès aux terres et à l'indemnisation concernant leur utilisation qui oppose les propriétaires terriens et les détenteurs de droits d'exploitation commerciale de la surface et du sous-sol. Le Conseil sera composé de membres résidant dans les Territoires du Nord-Ouest, qui interviendront par l'intermédiaire d'un groupe de membres, dont au moins un devra résider dans la zone visée par le règlement (ZRG). Comme le Conseil des droits de surface n'existe pas encore, les différends relatifs aux droits de surface dans la ZRG peuvent être soumis au Conseil d'arbitrage gwich'in.

4.1 Le Conseil d'arbitrage

Le chapitre 6 de l'Entente prévoit la creation du Conseil d'arbitrage chargé de régler les conflits qui peuvent survenir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente.

Depuis sa création, le Conseil d'arbitrage n'a pas encore été appelé à arbitrer de conflits. Les membres du Conseil ont done choisi de ne pas se réunir en 1998-1999.

4.2 Le Conseil d'inscription

Comme le prévoit le chapitre 4 de l'Entente, le CTG a assumé la responsabilité du Conseil d'inscription, y compris la production du registre annuel pour les années six à dir de la période de mise en œuvre. Le Registre des inscriptions compte désormais 2 295 noms, ce qui représente une augmentation de 4,8 % par rapport à l'année précédente. Le CTG est responsable du financement des projets et des frais d'entretien.

4.3 Le Conseil de l'aménagement du territoire gwich'in

Le CATG a été créé en décembre 1998 sous le régime de la LGRVM, en application du chapitre 24 de l'Entente. Avant la promulgation de la loi, un conseil provisoire servait d'organisme l'aménagement du territoire dans la ZRG.

Le Conseil a le pouvoir de soumettre, d'examiner et de proposer des approbations, des exceptions et des modifications en ce qui concerne le plan d'aménagement du territoire de la ZRG. L'objectif du Conseil est d'élaborer un plan prévoyant la conservation, la mise en valeur et l'utilisation des terres, des ressources et des eaux au profit de l'ensemble des Canadiens, non sans accorder une attention spéciale aux besoins des Gwich'in. Une ébauche de plan d'aménagement du territoire a été soumise à des organismes représentant des intervenants, notamment à des représentants des collectivités, des organismes de cogestion, du gouvernement et de l'industrie en 1999. Après modification de l'ébauche du plan sur la base des commentaires et des réactions reçus, le *Plan d'aménagement des terres Gwich'in - Nành'Geenjit Gwitr'it T'igwaa 'in (Travailler ensemble pour prendre soin de la terre)* a été établi. Dans l'élaboration du

plan, le Conseil a franchi plusieurs étapes importantes du processus de planification, en conformité avec le Plan stratégique de 1995, notamment la collecte et l'analyse d'information, l'élaboration d'options et la pésentation d'une ébauche de plan d'aménagement des terres. Chaque étape du processus a donné lieu à des consultations importantes avec les utilisateurs et les gestionnaires des terres de la ZRG.

Le Plan d'aménagement des terres Gwich'in sera soumis à l'approbation du CTG au début de 1999-2000. Le Conseil le soumettra par la suite à l'approbation des ministres territorial et fédéral. Le Conseil élaborera une stratégie de mise en œuvre du Plan, en attendant son approbation définitive.

Conformément à l'article 24.2.11, le Conseil coopère et continuera à coopérer, aux activités de planification visant la zone d'utilisation principale (Aire collective de piégeage de Fort McPherson), dans la région visée par le règlement des Inuvialuit et dans la région visée par le règlement du Sahtu.

4.4 L'Office des ressources renouvelables Gwich'in

Le fonctionnement de l'Office
L'ORRG, créé en vertu de l'article 12.8 de l'Entente, en était à sa cinquième année de fonctionnement en 1998-1999. L'Office a pour mandat de veiller à ce que la faune, le poisson et les forêts soient exploités d'une manière durable, au profit des générations actuelles et futures. L'Office se réunit deux fois par année, dans une collectivité gwich'in. Pendant ces séances régulières dans les collectivités, l'Office rencontre également le CRR de la collectivité pour discuter des réoccupations et des problèmes concernant la gestion des ressources renouvelables locales.

Les projets de recherche et de gestion
L'Office a mené à bien plusieurs projets de recherche et de gestion au cours de l'année. Des recherches sont nécessaires pour recueillir de l'information à jour sur les ressources renou-velables de la ZRG, de façon à pouvoir prendre des décisions de gestion éclairées. l'Office a attribué 250 000 $ qui ont servi à financer 15 projets de recherche et de gestion, dont voici un aperçu :

- recherche sur le grizzly, la sauvagine et l'orignal;
- cinq projets concernant les pêches (rivière Rat, lac et ruisseau Campbell, rivière Peel, rivière Vittrekwa);
- lots de surveillance forestière;
- projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement;
- plan de gestion du grizzly;
- camp scientifique gwich'in.

L'Office a collaboré avec les CRR à plusieurs pro jets de recherche des collectivités, dont l'objet était d'examiner des préoccupations touchant la gestion des ressources locales et de développer les capacités de la collectivité dans le domaine de l'étude et de la gestion des ressources.

La gestion des ressources renouvelables
Pendant l'année écoulée, l'Office a continué à élaborer des plans de gestion pour le grizzly, l'orignal et pour la gestion des forêts de la ZRG. L'Office poursuivra ses travaux de planification en matière de gestion des ressources, de manière à cerner les priorités, les préoccupations et les besoins relatifs à la gestion.

L'Étude sur l'exploitation des ressources fauniques des Gwich'in
En 1998-1999, l'Étude sur l'exploitation des ressources fauniques des Gwich'in en était à sa quatrième année. L'Étude fera en sorte de protéger les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Gwich'in, en établissant le niveau minimal des besoins des Gwich'in et fournira de l'information aux fins de la gestion des ressources renouvelables. L'Étude repose sur la participation des Gwich'in vivant dans la ZRG. Pour inciter la population à participer, on offre des prix tous les mois dans chaque collectivité. Les données sur l'exploitation des ressources sont affichées dans les bureaux des CRR, pour que la population puisse prendre connaissance des résultats de l'enquête.

Le Projet des cornaissances traditiornelles des Gwich'in sur l'environnement

Le Projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement auquel nous devons déjà la publication du plan *Nành' Kak Geenjit Gwich'in Ginjik*, mènera à la publication d'un second ouvrage portant sur 20 autres espèces d'animaux et de poissons. Le personnel responsable du projet a par ailleurs versé dans une base de données sur les connaissances traditionnelles le contenu des entrevues menées en 1998. En outre, trois membres affectés au projet ont entrepris des activités visant à faire en sorte clue les connaissances locales soient intégrées aux projets de recherche et de gestion.

L'éducation et la formation
L'éducation et la formation des bénéficiaires Gwich'in en matière de recherche et de gestion concernant les ressources renouvelables demeurent des éléments importants des activités de l'ORRG. En 1998-1999, l'ORRG a notamment mené les initiatives suivantes :

- création de cinq postes à temps plein de formation au travail (chef de bureau, secrétaire, adjoint à l'Étude sur l'exploitation des ressources fauniques, technicien stagiaire en halieutique et adjoint à la gestion des forêts);

- formation préparatoire à l'emploi d'intervieweurs communautaires pour l'Étude sur l'exploitation des ressources fauniques des Gwich'in et pour le Projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement (28 personnes ont pris part à cette initiative au cours des quatre dernières années);

- grâce au programme d'emplois d'été pour les étudiants, l'ORRG embauche deux ou trois étudiants par été pour les faire travailler à des projets de recherche et de gestion concernant les ressources renouvelables. Les étudiants obtiennent ainsi une expérience professionnelle directe et s'initient à la cogestion des ressources renouvelables;

- grâce à la Bourse Jim Edwards Sittichinli, l'Office attribue 1 000 $ pour aider des étudiants de niveau collégial ou universitaire à poursuivre des études dans le domaine des ressources renouvelables ou dans un domaine connexe;

- l'Office a un programme efficace de formation du personnel qui donne la chance à tous les membres du personnel de se perfectionner;

- l'ORRG participe aux journées d'orientation communautaires, aux camps et foires scientifiques dans le but d'inciter les jeunes à poursuivre des carrières dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables;

- des employés de l'ORRG participent, en qualité d'animateurs et de collaborateurs au Programme de technologie des ressources naturelles du collège Aurora; ils contribuent aussi à l'élaboration du programme d'enseignement;

- le personnel de l'ORRG collabore avec quatre étudiants de niveau secondaire à l'élaboration d'un site Web sur les connaissances traditionnelles relatives à la région de la rivière Rat. Le projet du site Web a permis aux élèves concernés d'acquérir des connaissances concernant leur région et concernant la conception d'un site Web.

Travailler ensemble pour prendre soin de la terre
En vertu de l'Entente, l'ORRG doit jouer un rôle d'organisme public auprès des Gwich'in et des organismes gouvernementaux et veiller à ce que les ressources renouvelables fassent l'objet d'une gestion responsable. L'ORRG a de bonnes relations de travail avec les autres conseils et offices de la ZRG et d'autres zones faisant l'objet de revendications territoriales.

Les CRR des collectivités constituent les piliers de la gestion des ressources renouvelables dans la ZRG. L'ORRG collabore étroitement avec les CRR pour s'assurer que ces derniers participent aux travaux de recherche et aux décisions ayant trait aux ressources renouvelables. Cette année, l'Office a contribué à l'organisation, en septembre 1998, du deuxième atelier sur les trappeurs et la fourrure dans la région de Beaufort-Delta et a coordonné un atelier sur l'activité de guide et de pourvoyeur, en janvier 1999. Ces événements ont permis aux membres des CRR de se rencontrer pour discuter de préoccupations communes et d'exprimer leurs vues sur la gestion des ressources.

4.5 Les Conseils des ressources renouvelables

Le CRR Ehditat, d'Aklavik, a tenu une séance de consultation communautaire afin d'examiner le rôle des connaissances traditionnelles dans la surveillance des répercussions dans les collectivités. La réunion a connu un bon succès de participation et les jeunes, de façon particulière, ont pu y échanger de l'information. Le 26 mars 1999, le CRR Ehditat

a participé à la rencontre sur l'omble de la rivière Rat, à Fort McPherson. Le coordonnateur du CRR a travaillé en étroite collaboration avec les exploitants des ressources pour la presentation de leurs demandes au Programme d'aide à l'exploitation des ressources fauniques Gwich'in et a veillé à ce que le programme fonctionne rondement. En outre, le coordonnateur a participé à des études sur l'exploitation des ressources fauniques, sur la gestion des terres et de la faune et à l'examen de dossiers touchant la conservation. Le CRR Ehditat se réunit tous les mois, habituellement le premier mercredi du mois.

Le CRR des Gwich'in Gwichya, de Tsiigetchic, a travaillé en étroite collaboration avec l'ORRG, avec l'OTEG et avec le ministere des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE). Le traitement des demandes d'utilisation des terres a augmenté au cours de l'année et les recommandations que soumet le CRR constituent une étape importante dans le processus d'approbation de ces demandes. Le CRR des Gwich'in Gwichya a également collaboré avec l'ORRG à l'élaboration d'un plan de gestion du grizzly. Au cours de l'année qui vient, un chercheur du département d'anthropologie de l'université de l'Alberta préparera un projet concernant Tsiigetchic, dont l'objet est de recueillir des connaissances traditionnelles sur les terres.

4.6 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Lorsque la LGRVM est entrée en vigueur le 22 decembre 1998, celle-ci a consacré la création de l'OEREVM en tant qu'organisme principal chargé de mener des évaluations et des examens environnementaux dans la vallée du Mackenzie. Les compétences du Conseil s'étendent à toutes les terres de l'Arctique de l'Ouest, à l'exclusion de la région visée par le règlement des Inuvialuits et du Parc national Wood Buffalo. La LGRVM remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* dans la vallée du Mackenzie, sauf dans des circonstances très précises.

Avant que la loi n'entre en vigueur, l'OEREVM fonctionnait à la manière d'un groupe de travail dont le mandat était de préparer le Conseil à exercer son mandat. Les paragraphes qui suivent décrivent à la fois les activités du Groupe de travail entre le début de l'exercice financier et la dissolution du groupe en décembre 1998 et les activités du Conseil au cours de ses trois premiers mois d'activité, qui ont pris fin le 31 mars 1999.

Les activités de transition
Au cours de ses premiers mois d'activité de l'année, l'Office a vu ses énergies mobilisées par les projets qui étaient en cours pendant la transition du régime de la LCEE au régime de la LGRVM. L'article 159 de la LGRVM fait obligation à l'organisme de réglementation de consulter l'OEREVM avant de rendre une décision en matière de mise en valeur. L'Office a examiné et commenté 22 projets de transition, le plus important d'entre eux étant l'étude exhaustive sur les mines de diamants Diavik. L'Office est à rédiger ses commentaires à ce sujet. Cinq projets de transition n'étaient toujours pas conclus à la fin de 1998-1999.

Les examens préliminaires
Pendant la période du 22 décembre 1998 au 1er avril 1999, l'Office a reçu 25 avis d'examens préliminaires.

Lignes directrices provisoires sur l'évaluation des répercussions environnementales
Le groupe de travail a été l'agent de liaison principal en ce qui concerne les lignes directrices provisoires qui devront être appliquées par les agents, les promoteurs et les organismes de réglementation, lignes directrices qui sont colligées dans le document intitulé *Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie*. En ce qui concerne la partie relative au responsables des examens préliminaires, les organismes de réglementation participants ont été Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, l'Office national de l'énergie, le MAINC, les offices des terres et des eaux Gwich'in et Sahtu, le Groupe de travail des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, ainsi que le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique et le ministère des Transports du GTNO. L'Office a publié ses lignes directrices en février 1999, en collaboration avec les autres organismes de réglementation charges de délivrer des permis et des licences.

L'Office appliquera les lignes directrices existantes pendant une année, afin de determiner s'il y aurait lieu par la suite d'y apporter des modifications. Il entreprendra ensuite une ronde de consultations publiques, pendant l'an deux, afin de solliciter les vues des parties intéressées quant aux changements et améliorations proposes.

Les activités de l'Office
Les membres de l'Office ont pris part à plusieurs séances d'initiation qui avaient pour objet de leur faire mieux connaître la nature du processus d'évaluation des répercussions environnementales et le fonctionnement de l'Office. Ce dernier (ou le Groupe de travail qui fut son prédécesseur jusqu'à janvier 1999), ont participé aux activités suivantes.

- Les membres ont participé à la Conférence circumpolaire sur le développement durable, à Whitehorse, en mai 1998.

- Le président et le directeur administratif ont participé aux séances de planification du Programme d'évaluation des répercussions cumulatives sur les ressources tenues à Edmonton, en décembre 1998 et à Inuvik, en janvier 1999 respectivement.

L'information du public
Les membres de l'Office ont eu l'occasion de tenir des séances d'information publique, de participer à des assemblées visant à diffuser de l'information et à nouer des relations avec d'autres organisations. Au cours de l'année, le groupe de travail a été invité à offrir des séances d'information à l'occasion de dix forums, colloques et conférences communautaires et il a publié, en janvier 1999 un encart de journal sur l'Office et sur son fonctionnement.

Les douze prochains mois
L'an prochain, des évaluations environnementales de projets qui leur auront été soumis par des responsables des évaluations préliminaires figureront au programme des activités de l'Office. Parmi les évaluations attendues, mentionnons un projet d'exploitation forestière, une demande de construction d'un gazoduc et une demande soumise par une mine de diamants qui souhaite exploiter des cheminées de kimberlite additionnelles. L'Office fera connaître ses vues au sujet du rapport sur l'étude du projet Diavik au cours de l'été 1999.

L'Office continuera à visiter des collectivités afin d'expliquer son rôle et de répondre aux questions des promoteurs. Les consultations publiques concernant les Lignes directrices provisoires sur l'évaluation des répercussions environnementales commenceront vers la fin de l'exercice 1999-2000.

4.7 L'Office des terres et des eaux Gwich'in

Avant la création de l'OTEG (par la promulgation de la LGRVM), le Groupe de travail sur les terres et les eaux Gwich'in employait principalement ses énergies à se préparer en vue d'assumer la responsabilité des activités de délivrance de permis d'utilisation des eaux et de permis d'utilisation des terres dans la ZRG. De façon particulière, ses activités à cet égard comprenaient notamment ce qui suit:

- parachèvement du guide des procédures concernant le processus de demande et d'examen;

- élaboration de mécanismes d'acheminement des rapports pour le Système d'information géographique (SIG), à l'appui du processus d'examen des demandes de permis;

- tenue d'un atelier communautaire sur le processus de délivrance des permis et élaboration d'une stratégie de communication pour l'ensemble des collectivités Gwich'in;

- tenue de deux études de cas ayant pour objet d'évaluer la procédure;

- participation à l'élaboration de procédures préparatoires aux examens, avec l'OEREVM;

- constitution d'un registre public;

- mise en œuvre d'une stratégie communautaire pour l'Office, processus qui sera amorcé avec la promulgation de la LGRVM.

Au point de départ, l'Office s'est principalement employé à s'acquitter de ses fonctions officielles, à savoir délivrer des permis d'utilisation des terres et d'utilisation des eaux. Au 31 mars 1999, l'Office avait délivré six permis d'utilisation des terres et deux modifications de licences d'utilisation des eaux. De plus, cinq nouvelles demandes d'utilisation des terres et deux demandes d'utilisation des eaux étaient à l'examen.

En août 1998, on a procédé à un certain remaniement de l'effectif, et deux nouveaux postes ont été dotés, celui de chef de bureau (poste qui était auparavant celui d'agent des finances) et de technicien en SIG. Plus de 50 % de l'effectif était constitué de bénéficiaires Gwich'in, et notamment le titulaire du poste de technicien de SIG.

Le technicien des terres et des eaux et le personnel de l'Office ont pris part à l'examen des demandes d'utilisation des terres et des eaux qui ont été soumises au MAINC et à l'Office des eaux des T.N.-O. De plus, l'Office a prodigué des conseils concernant les permis à caractère environnemental au CTG lorsque ce dernier en a fait la demande.

En date du 31 mars 1999, ni le président ni ses suppliants n'avaient été nommis à l'Office. Des candidatures au poste de président ont été soumises à Affaires indiennes et du Nord Canada le 4 février 1999. L'absence de titulaire pour ces postes a eu des répercussions sur la capacité de l'Office à s'acquitter de son mandat.

Pour l'exercice à venir, les objectifs de l'Office sont les suivants :

- traiter, de manière efficace et en temps opportun, les demandes de permis d'utilisation des terres et de permis d'utilisation de eaux;
- continuer à employer et à former des membres compétents des Premières nations;
- continuer à mettre en place un processus de communication plus efficace avec les collectivités Gwich'in;
- participer à l'élaboration et à la tenue du programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie;
- assumer le leadership parmi les organismes de cogestion, dans une démarche intégrée de gestion des ressources dans la ZRG

LE CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN

SECTION 5

Le CRG est l'organisme mandaté en vertu de L'Entente pour représenter les bénéficiaires Gwich'in au sein du Comité de mise en œuvre et pour assurer la protection des droits et des intérêts des Gwich'in, énoncés dans l'Entente. Les faits saillants à signaler en 1998-1999 ont été l'adoption et la promulgation de la LGRVM, la participation accrue du CTG à la mise en œuvre de l'Entente transfrontalière avec le Yukon et la création d'un office de gestion des terres et des ressources.

Les paragraphes qui suivent décrivent quelques-unes des principales activités de mise en œuvre menées par le CTG.

5.1 La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*

La LGRVM est le principal texte de loi en vertu duquel les Gwich'in et le grand public pourront participer à la planification et à la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux, y compris à l'évaluation environnementale des projets proposés dans la région.

Afin de s'assurer d'obtenir l'adoption de la loi devant le Sénat du Canada, le président du CTG a soumis un mémoire en mai 1998 au Comité permanent du Sénat sur les peuples autochtones, et a rencontré les sénateurs Forest, Chalifoux et Austin. La Loi a été promulguée en décembre 1998.

5.2 Les consultations sur le Processus d'évaluation du développement

Le CTG et les membres du Conseil des Gwich'in Tetlit ont entrepris des consultations approfondies en 1998-1999 avec le MAINC sur la mise en place du Processus d'évaluation du développement du Yukon (PEDY). Le PEDY servira à évaluer l'incidence des activités comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière ou le développement touristique sur l'environnement et la population du Yukon, rôle qu'assume actuellement l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le processus s'appliquera aux projets touchant l'ensemble des terres situées au Yukon, y compris les terres de la Couronne, les terres du Commissaire et les terres des Premières nations, que les projets soient soumis ou financés par des intérêts privés, autochtones ou gouvernementaux.

Le CTG a participé à des séances de consultation avec des négociateurs fédéraux, lorsque les positions juridiques concernant le projet de loi ont été déposées. Au début de 1999, le CTG a également commencé à participer aux réunions concernant la mise en œuvre du PEDY.

5.3 La mise en place de mesures provisoires concernant le bassin hydrographique de la rivière Peel

Avant que le PEDY acquière force de loi, le processus des mesures provisoires fait en sorte que la mise en valeur des ressources dans la zone d'utilisation primaire se fasse après la tenue de consultations et, dans certains cas, après avoir obtenu le consentement du Conseil des Gwich'in de Tetlit et du gouvernement du Canada.

5.4 La formulation d'une vision nouvelle pour l'administration des terres des Gwich'in

Après l'achèvement de l'examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente des Gwich'in en 1997-1998, le CTG s'est attaché à s'acquitter de son mandat, qui consiste à accroitre les capacités des Gwich'in dans le domaine de la gestion des terres et des ressources. L'élaboration d'un plan d'administration des terres des Gwich'in est importante pour faire en sorte que les terres visées par le règlement intervenu avec les Gwich'in soient gérées convenablement sous le régime de la LGRVM.

En 1998, des fonds de mise en œuvre ont été attribués à un certain nombre d'ateliers sur la gestion des terres et des ressources qui ont été tenus dans des collectivités gwich'in. L'objet de ces ateliers était d'élaborer un nouveau cadre stratégique pour la gestion des terres et des ressources visées par le règlement intervenu avec les Gwich'in, dans les terres du Delta et dans les terres des Gwich'in de Tetlit au Yukon. Le CTG a créé deux nouveaux postes à temps plein dont les titulaires seront chargés d'apporter leur soutien à la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique, et ces postes sont ceux de gestionnaire des terres Gwich'in et de gestionnaire ou responsable de la planification des ressources.

5.5 L'examen du Plan provisoire d'aménagement des terres dans la ZRG

Le CTG a participé à des ateliers tenus dans chacune des quatre collectivités et dont l'objet était d'examiner l'ébauche du Plan d'aménagement des terres dans la ZRG. Par la suite, en mars 1999, un atelier de deuxjours a été tenu à Inuvik. Des représentants de chacune des collectivités y ont participé et après examen approfondi de l'ébauche du plan, il a été proposé d'y apporter certaines modifications. Le plan doit maintenant être approuvé par le CTG, le GTNO et le gouvernement du Canada.

5.6 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie

La LGRVM prévoit l'élaboration d'une méthode de surveillance des effets cumulatifs sur l'environnement de la vallée du Mackenzie. Un groupe de travail composé de représentants du CTG, de Sahtu Secretariat Incorporated, du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, du GTNO et d'observateurs de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada, a été constitué. Ce groupe, sous la coordination du MAINC, a pour mandat de guider l'élaboration du programme de surveillance des effets cumulatifs. Ce programme revêt un caractère communautaire et servira à exercer un suivi des répercussions des utilisations qui sont faites des terres et des eaux, de manière à s'assurer que les besoins des régions soient pris en compte.

5.7 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Beaufort-Delta

Le chapitre 5 de l'Entente prévoit que les gouvernements et le CTG entament des négociations afin de conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale, et l'annexe B de l'Entente énumère les sujets ouverts à la négociation. En 1993, le gouvernement a accepté une proposition conjointe du CTG et de la Société régionale Inuvialuit, comme base de négociation de l'autonomie gouvernementale. En 1998-1999, on a amorcé des négociations sur les sujets suivants : les structures administratives, l'éducation et la formation, les services sociaux, les services de santé, le bien-être de l'enfance, la tutelle, le mandat de fiduciaire et l'adoption selon la coutume, les testaments et les successions, l'adminis tration de la justice, le patrimoine, la culture et la langue, l'examen et la modification, le règlement des différends et, enfin, la mise en œuvre.

D'autres sujets feront l'objet de négociations en conformité avec le plan de travail tripartite confié à la table des négociations. L'équipe de négociation s'attend à conclure une entente de principe provisoire d'ici mars 2000.

5.8 Le projet de communication en langage courant concernant les revendications territoriales

En 1998-1999, le CTG lançait un projet de communication en langage courant au sujet des revendications territoriales, à la suite d'une recommandation issue de l'examen général quinquennal et dont l'objet était de faire en sorte de mettre à la

disposition des bénéficiaires de l'Entente des documents de communication adaptés à leur culture. En décembre 1998, un projet dans ce sens fut soumis au Comité de mise en œuvre, et il fut décidé que le CTG allait gérer le projet, avec l'aide du GTNO. En avril 1999, une ébauche du projet avait été examinée par le conseiller juridique et par le GTNO, et soumise à l'examen du MAINC. Le projet devrait être parachevé et rendu public au cours de l'automne 1999.

5.9 La Stratégie relative aux zones protégées des T.N.-O.

En 19981999, le CTG a participé à la ratification de la Stratégie relative aux zones protégées (SZP) des T.N.-O, avec d'autres partenaires autochtones des T.N.-O. La SZP propose une démarche équilibrée en ce qui touche les décisions concernant l'aménagement des terres, par l'intégration des meilleures connaissances disponibles en matière de tradition, d'écologie, de culture et d'économie. La stratégie se veut conforme à toutes les ententes concernant les revendications territoriales, les droits fonciers issus de traités et l'autonomie gouvernementale.

La responsabilité concernant la mise en œuvre de la SZP sera partagée par les gouvernements fédéral et territorial, de concert avec les collectivités, les organismes régionaux et les organismes responsables des revendications territoriales.

5.10 Autres activités

Le CTG a pris une part active aux travaux du Comité de mise en œuvre dans d'autres dossiers, notamment la protection des lieux de sépulture gwich'in au Yukon.

LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

SECTION 6

En 1998-1999, le GTNO a participé activement aux Activités de mise en œuvre. Figurent ci-dessous les profils d'activité du ministère des Affaires autochtones, du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, ministère de la Justice et du ministère des Travaux publics.

6.1 Le ministère des Affaires antochtones

Le Ministère a collaboré étroitement avec le CTG, les représentants du gouvernement fédéral et du GTNO et les divers organismes de mise en œuvre constitué en vertu de l'Entente. Le Ministère a coordonné les activités de mise en œuvre de tous les ministères du GTNO, a produit régulièrement des rapports d'étape pour le Comité de mise en œuvre et rédigé le volet du présent rapport annuel qui concerne le GTNO.

Un représentant du Ministère a participé activement, à titre de représentant du GTNO, aux travaux du Comité de mise en œuvre, dans des dossiers comme les répercussions potentielles que la LGRVM allait avoir sur les activités des offices et conseils, le processus des nominations aux offices et conseils, l'exécution des obligations du Ministère en matière de mise en œuvre et la réafectation des ressources consacrées à la mise en œuvre. Le GTNO a par ailleurs donné son appui à un projet du CTG concernant la rédaction d'un résumé de l'Entente en langue courante, en apportant une contribution financière et son aide à la rédaction de l'ébauche du résumé en question.

L'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente avec les Gwich'in
Le Ministère a représenté le GTNO au sein du Groupe de travail tripartite chargé de mener l'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente avec les Gwich'in. Le groupe de travail a procédé à l'examen détaillé du Plan, en soulignant les questions en suspens et les modifications potentielles. Un document de base renferme un exposé narratif de l'état de l'ensemble des activités et obligations décrites dans le plan. Le Comité

de mise en œuvre a abordé les dossiers identifiés par le groupe de travail et soumis des recommandations qui figurent dans le rapport final. Le document, intitulé *Examen général quinquennal*, a été soumis avant publication.

Les activités relatives aux mesures économiques
Des représentants du Ministère ont coordonné la réunion triennale concernant les mesures économiques pour les ministères du GTNO. Ce dernier a rencontré le CTG, Sahtu Secretariat Incorporated et des représentants fédéraux pour discuter des dispositions relatives aux mesures économiques prévues dans les ententes avec les Gwich'in et le Sahtu. L'une des recommandations qui est ressortie de la réunion était que le Comité de mise en œuvre envisage la création d'un groupe de travail sur les mesures économiques dans le but de préciser l'esprit des chapitres des ententes sur les revendications territoriales relatifs aux mesures économiques et d'élaborer un cadre d'évaluation qui permettrait de mesurer les progrès réalisé dans la mise en œuvre du chapitre visé. Le GTNO a donné son appui à la recommandation soumise par le groupe de travail et trois représentants du GTNO ont été nommis.

Les négociations sur l'autonomie gonvernementale de Beaufort-Delta
En conformité avec le chapitre 5 et l'annexe B de l'Entente, le Ministère a également participé aux négociations sur l'autonomie gouvernementale de Beaufort-Delta, dans le cadre desquelles on en sera bientôt à une entente de principe. Des projets d'ententes auxiliaires sont en cours d'élaboration dans les domaines des structures administratives, de l'enseignement des niveaux préscolaires à secondaire V, de la culture, du patrimoine et de la langue, de la protection de l'enfance et des adoptions, de la santé et du soutien du revenu. Les négociations se sont poursuivies dans les dossiers de l'administration de lajustice, de la ratification et de la mise en œuvre.

6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) a continué à s'acquitter de ses obligations, en menant des consultations continues avec le CTG, l'ORRG et les CRR. Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec ces organisations afin de faire progresser les dossiers de la gestion de la faune, des forêts, de la mise en valeur des ressources et du développement économique, apportant son aide et ses conseils en ces matières.

L'éducation, la formation et le perfectionnement
L'éducation, la formation et le développement de la carrière sont demeurés des priorités pour le Ministère. Par son soutien financier, le MRFDE a contribué à soutenir la participation des Gwich'in aux divers ateliers et conférences, notamment, mais sans s'y limiter, au deuxième atelier annuel régional de formation pour les trappeurs, à la conférence intitulée Forêts du Nord - Défis pour le Nord, et au séminaire intitulé Our Home and Native Land. Le Ministère a aussi apporté sa contribution financière à l'égard des frais de déplacement pour favoriser la participation des Gwich'in à l'assemblée gwich'in tenue en Alaska. Les bénéficiaires (de l'Entente) continuent de recevoir de la formation dans les domaines de l'inventaire forestier, de la photo-interprétation et du cubage de bois.

Le plan de gestion du caribou du lac Bluenose
Le Ministère a continué à travailler en collaboration avec les utilisateurs de la harde de caribous du lac Bluenose et une ébauche de plan de gestion a été préparée en conformité avec l'obligation qui incombe au gouvemement d'en arriver à une entente au sujet de la gestion de la harde. L'ébauche du plan renfermait des renseignements sur l'état de la harde, des cartes montrant les parcours saisonniers de la harde et un plan de gestion des terres sur le parcours de la harde. L'ébauche du plan a été soumise aux comités de chasseurs et de trappeurs, aux CRR et aux organisations de chasseurs et de trappeurs des collectivités se trouvant sur le parcours de la harde et aux conseils de cogestion et aux organismes gouvernementaux chargés de la gestion de la faune dans les régions visées par les règlements des Inuvialuit, des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut.

Des caribous bagués ont éte observés pendant la période suivant la mise bas pour déterminer s'ils avaient effectivement mis bas. Des cartes montrant l'emplacement et le mouvement des 15 caribous bagués observés par satellites ont été fournies à intervalles réguliers aux 12 collectivités utilisatrices et aux conseils de gestion de la faune.

Les données issues de la première année d'observation par satellite confirment l'hypothèse voulant qu'il existe deux hardes distinctes, au sein même de la harde des caribous du lac Bluenose. L'une des hardes met bas dans la rigion du cours supérieur

de la rivière Rae-Richardson, s'accouple dans la region de Caribou Point du Grand lac de l'Ours et hiverne à partir de Kugluktuk, au sud, le long des berges sud et est du Grand lac de l'Ours. La seconde harde met bas sur le versant est de Melville Hills, s'accouple dans la région de la rivière Anderson et hiverne dans l'ouest de la région visée par le règlement des Inuvialuit, dans la zone visée par le règlement des Gwich'in et dans le Nord de la zone visée par le règlement du Sahtu. La troisième année de repérage par satellite et les résultats préliminaires de l'analyse de l'ADN confirment l'hypothèse voulant qu'il y aurait peut-être trois hardes distinctes. Les études ayant pour but de mesurer les différences génétiques entre les hardes seront bientôt terminées.

Le développement économique
Le Ministère a travaillé en étroite collaboration et en concertation avec le CTG et chacune des collectivités Gwich'in pour soutenir et encourager les bénéficiaires à participer au développement commercial et à profiter des possibilités d'emploi propres à leur assurer l'autosuffisance économique. Le Ministère a fourni des conseils, des services de counselling et un appui en matière commerciale et il a aidé les entreprises et les particuliers de la collectivité Gwich'in à obtenir une aide financière du MRFDE, d'autres ministères du GTNO et du secteur privé. Voici un aperçu des activités du Ministère en 1998-1999 :

- prestation d'une aide financière au CTG pour l'elaboration d'un plan d'action visant à régler des dossiers économiques dans la ZRG, notamment dans le domaine du tourisme;

- tenue de discussions avec le CTG en vue d'en arriver à une entente-cadre plus exhaustive concernant l'ensemble des services de gestion des feux de forêt dans la ZRG (c'est actuellement la société Red River Inc. de la bande de Tsiigehtchic qui fournit à contrat les services de gestion des feux de forêts);

- versement d'une aide financière pour la participation des Gwich'in à trois événements : la conférence sur les perspectives pour le Nord à Yellowknife, l'assemblée générale annuelle du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones à Vancouver et la conférence Meet the North, à Edmonton.

La planification de la gestion des ressources et de l'aménagement des terres
Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail des terres et des eaux des Gwich'in et avec le Conseil provisoire de l'aménagement des terres et a participé aux etapes préliminaires de la création d'un nouveau régime de gestion des ressources régionales et locales et à la préparation d'une ébauche de plan d'aménagement pour la ZRG. Le Ministère a par ailleurs négocié activement des ententes sur la gestion des eaux relatives aux bassins de drainage communs. En cette matière, le GTNO sera bientôt en mesure de signer une entente bilaterale avec le Yukon et négocie des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan.

Le plan directeur du pare
La mise en œuvre du plan directeur pour le Parc territorial des Gwich'in se poursuit. L'aménagement des immobilisations du pare a été confié directement, à contrat, à la société de développement des Gwich'in et le poste d'agent des parcs saisonniers est occupe par un bénéficiaire gwich'in. Le plan d'aménagement du parc prévoit des travaux importants sur les routes et à l'emplacement de diverses installations. L'aménagement du site a connu un ralentissement en 1998-1999 en raison de changements au niveau des sous-traitants.

6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Des pourparlers ont été entrepris avec les Gwich'in dans le but d'élaborer une stratégie visant à rapatrier des artefacts aux Territoires du Nord-Ouest. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a retenu, à contrat, les services de l'Institut social et culturel des Gwich'in pour mener des recherches plus approfondies sur les artefacts qu'on souhaite rapatrier et pour élaborer un plan de rapatriement d'articles specifiques. En outre, le Ministère a régulièrement fourni des conseils sur les répercussions éventuelles de l'exploitation des terres pour les sites patrimoniaux.

6.4 Le ministère de la Justice

En conformité avec l'article 18.3.5 de l'Entente, le titre de propriété des terres des Gwich'in sera enregistré par le bureau de l'enregistrement des droits fonciers des T.N.-O. Des certificats de titres

ont été delivrés pour tous les sites spécifiques et pour toutes les parcelles de terre municipales, à l'exception d'une. En outre, des certificats de titre ont été délivrés pour toutes les parcelles de terre visées par le règlement, sauf une. La parcelle de terre visée par le règlement restante chevauche la frontière avec les terres des Inuvialuits.

La division de la législation a préparé un projet de loi visant à modifier la Wildlife Act, afin de reconnaître l'Entente. Des travaux en vue d'apporter diverses modifications à la reglementation concernant la faune ont été réalisés; ces travaux ont nécessité le réalignement des frontières des unités, des zones et des régions de gestion de la faune, afin de les rendre conformes à la ZRG.

La division juridique a continué à apporter son soutien à la mise en œuvre de l'Entente en donnant des avis juridiques et en apportant son aide, selon les besoins des ministères concernés.

6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Dans la foulée des dispositions concernant les mesures économiques prevues au chapitre 10 de l'Entente, et en conformité avec les politiques et procédures contractuelles préférentielles du GTNO, dont l'objet est de maximiser les possibilités professionnelles et commerciales locales, régionales et nordiques, les contrats qui suivent ont été négociés avec des entreprises Gwich'in.

- Un contrat négocié d'une valeur de 3 535 632 $ a été octroyé pendant l'été 1998 à l'Aklavik Building Group (une coentreprise constituée du Comité autochtone d'Aklavik, d'Inuvialuit Projects Inc. et de Tetlit Zheh Construction Ltd) pour la réalisation d'un agrandissement et de rénovations à l'école Moose Kerr à Aklavik. Le projet se déroule dans le respect de l'échéancier prévu et devrait prendre fin en septembre 1999.

- Des contrats à fournisseur unique ont été octroyés à Chii Construction Ltd., pour l'exécution de réparations à une cale de halage au ruisseau Campbell (53 350 $) et pour des travaux d'entretien et de réparation aux terrains de camping de Campbell, Cabin et Caribou Creek, près d'Inuvik (29 664 $).

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

SECTION 7

7.1 La législation

Par la promulgation, le 22 decembre 1998, de la LGRVM, les obligations prévues dans l'Entente sur les revendications territoriales globales des Gwich'in et dans l'Entente sur les revendications territoriales globales du Sahtu et selon lesquelles un régime intégré de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie allait faire l'objet d'un projet de lois ont été remplies. Dans chaque région visée par le règlement, des offices régionaux ont été constitués : le Conseil de l'aménagement du territoire et l'Office des terres et des eaux, dans les deux cas. En outre, deux conseils ayant autorité sur l'ensemble de la vallée ont été structurés, à savoir l'OEREVM et l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Ce dernier verra lejour lorsque la partie IV de la LGRVM aura été promulguée.

7.2 L'activité économique et l'emploi

Développement des ressources humaines Canada
Les activités économiques du gouvernement dans la ZRG sont structurées de façon à assurer le maintien et le renforcement de l'économie traditionnelle et à favoriser l'autosuffisance économique des Gwich'in. Developpement des ressources humaines Canada (DRHC) a participé à la mise sur pied de programmes et d'activités de formation et d'emploi dans la ZRG, au moyen de l'Entente bilaterale régionale (EER) conclue avec les Gwich'in. Entre 1996-1997 et 1998-1999, DRHC a versé des fonds aux Gwich'in pour la mise sur pied et la prestation de programmes visant le marché du travail, à l'intention des résidants de la région. En vertu de l'EBR les Gwich'in ont cerné les besoins de formation pour l'accès au marché du travail des membres

vivant dans la ZRG, puis ont élaboré et offert des programmes de formation destinés à répondre à ces besoins. En 1997-1998 et en 1998-1999, les Gwich'in ont reçu au total 1 440 729 $ destinés au financement de ces programmes.

L'EBR conclue entre DRHC et les Gwich'in expirait le 31 mars 1999. Une évaluation du processus est en cours, dont les résultats seront connus pendant l'été 1999. L'EBR a été remplacée par une nouvelle entente globale sous le régime de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, une initiative qui intègre les programmes relatifs au marché du travail, tout en tenant compte des dispositions de l'ancienne EER, qui était assortie de programmes en faveur des jeunes, de programmes d'aide à l'enfance et pour les personnes ayant un handicap. La stratégie comporte aussi un volet de développement des capacités.

Industrie Canada
Entreprise autochtone Canada (EAC) qui relève d'Industrie Canada, a lancé une campagne dynamique de promotion dans les T.N.-O afin de faire connaître son programme et ses priorités stratégiques. Certaines activités de prestation de programme menées antérieurement par EAC dans la ZRG ont été jugées inefficaces. Bien que cette campagne ne vise pas spécifiquement la ZRG, on estime qu'elle générera de l'intérêt dans cette région.

EAC a également fait la promotion de son programme par l'intermédiaire de Western Arctic Business Development Services, qui fait partie du réseau d'Aide au développement des collectivités et qui œuvre exclusivement dans les régions Gwich'in et du Sahtu dans les T.N.-O. En 1998-1999, cette activité promotionnelle s'est traduite par des résultats modestes, mais on prévoit des améliorations à cet égard, pendant l'année qui vient.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvemementaux Canada a continué à faire connaître les possibilités du côté des marchés d'acquisition dans la ZRG, à l'aide du système MERX (service électronique d'appels d'offres du gouvemement) et à se conformer aux exigences de l'Entente, en informant le CTG de ces possibilités. Une copie de l'avis de marché est acheminée par télécopieur au CTG dans le cas de marchés de biens, de services ou de construction destinés à la ZRG.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Le CTG a reçu une contribution de 573 282 $, en vertu du programme de financement des conseils tribaux, la somme versée devant servir à fournir des services destinés aux membres des Premières nations, dans les domaines du développement économique, de la gestion financière et de l'administration.

Le CTG et les bandes qui en font partie ont continué à participer pleinement au programme de financement des Organismes de développement économique communautaires (ODEC) du Ministère. Ce programme a permis à des Premières nations de bénéficier d'une somme de 179 415 $ qui a servi à financer des activités adaptées à leurs objectifs en matière d'économie et d'emploi.

Le CTG a bénéficié d'une entente de contribution de 10 000 $, dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, la contribution reçue étant destinée à couvrir les coûts liés à la défense des dossiers concernant les T.N.-O. devant le Programme de foresterie des Premières nations.

Le gouvernement du Canada a fourni toutes les ébauches du projet de loi sur le Processus d'évaluation des activités de développement au Yukon au CTG pour que ce dernier puisse commenter le projet. Une contribution de 47 000 $ a été fournie au CTG, à l'appui de sa participation à ce processus.

7.3 La gestion de l'environnement et de la faune

Environnement Canada
Le Service canadien de la Faune (SCF) participe à un certain nombre d'activités reliées à la gestion de la faune; il est notamment représenté au sein du Groupe de travail chargé de l'Étude sur l'exploitation des ressources fauniques. Ce groupe de travail fournit de l'information sur l'exploitation des ressources fauniques à l'ORRG. L'Étude aura notamment pour résultat de déterminer le niveau autorisé de *récolte* totale d'oiseaux migrateurs dans la ZRG.

Le SCF, en tant que membre siégeant à l'ORRG, a fourni les services suivants en 1998-1999 :

La récolte d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier

- SCF informe l'ORRG de tous les changements apportés au règlement sur les oiseaux migrateurs

qui pourraient toucher les Gwich'in. Ce règlement couvre divers aspects, notamment l'utilisation d'injections non toxiques et le projetde situer la saison de chasse au printemps.

- Le SCF et le United States Fish and Wildlife Service compilent les statistiques annuelles sur la *récolte* d'oiseaux migrateurs.

La gestion des espèces fauniques migratrices

- Le SCF communique avec l'ORRG à propos des dossiers pertinents dont s'occupe le Groupe de travail sur les oies de l'Arctique, qui relève du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique (PCOA). Le PCOA est un organisme de coopération canado-américain qui coordonne la gestion et la recherche relatives aux oies de l'Arctique dans les deux pays. Le SCF, qui siège au Groupe de travail, a tenu l'Office informé des activités du Groupe en ce qui concerne la surpopulation des oies des neiges dans l'Arctique, et surtout dans l'Arctique central. Les Gwich'in exploitent les oies des neiges de la région de l'Arctique de l'Ouest, où le problème ne semble pas être aussi grave.

- Le SCF ct l'ORRG communiquent au sujet de l'état des négociations entamées entre le Canada et les États-Unis en vue de modifier la Convention sur les oiseaux migrateurs afin de permettre aux Autochtones du Nord, notamment aux Gwich'in, de chasser la sauvagine au printemps. Une fois que les modifications proposées auront été pleinement ratifiées par les deux pays, le SCF commencera le processus de modification de la réglementation. Le SCF a tenu l'ORRG pleinement informé de ses processus de réglementation et du rôle qu'il est appelé à jouer dans l'avenir en matière de réglementation dans les T.N.-O.

- Le SCF fait en sorte d'informer l'ORRG en ce qui concerne la réglementation fédérale relative aux injections non toxiques, réglementation qui est entrée en vigueur à l'automne de 1997. Le SCF a également diffusé de l'information, au moyen de brochures aux collectivités du Nord et par l'intermédiaire des médias.

Le SCF a toujours été engagé dans la gestion d'autres espèces migratrices qui traversent les frontières internationales. En tant que membre siégeant à l'ORRG, il a participé à la préparation de plans de gestion de la harde de caribous du lac Bluenose et du grizzly de Richardson, deux espièces qui transitent par la ZRG. Le SCF est également représenté au Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine qui a pour mandat de gérer les caribous de la Porcupine, qui immigrent entre le Canada et les États-Unis et y sont récoltés aussi bien par les Gwich'in des T.N.-O. que par ceux du Yukon.

Au lendemain de la sanction royale donnée à la LGRVM en décembre 1998, le SCF a prodigué des conseils en matière d'évaluation environnementale à l'OTEG, à propos des activités qui ont cours dans la ZRG. Le SCF a également prodigué des conseils et apporté sa contribution dans un bon nombre de dossiers administratifs et environnementaux qui relèvent de l'OEREVM.

Pêches et Océans Canada

Pêches et Océans Canada a apporté sa contribution dans les dossiers touchant la gestion des pêches par sa participation aux séances de l'ORRG, a joué un rôle consultatif en matière de législation et de politiques ainsi que dans l'élaboration de plans concernant les espèces migratrices, en particulier pour l'élaboration de l'ébauche du Plan de gestion du mérou. En ce qui concerne l'attribution de permis, le nouveau moratoire sur les permis de pêche commerciaux a été maintenu et il reste encore à fixer une limite quant au nombre de permis de pêche commercial par cours d'eau. Pêches et Océans Canada a aussi tenu des consultations avec les CRR Gwich'in et participé à des projets de recherche sur les pêches.

7.4 Le patrimoine

Patrimoine canadien

L'Entente prévoit la participation active des Gwich'in à la conservation et à la gestion des ressources patrimoniales des Gwich'in, la culture et l'histoire traditionnelles étant des priorités pour les Gwich'in Gwichya. Parcs Canada, par l'intermédiaire de Patrimoine canadien, a apporté un soutien financier (15 000 $) à l'exécution d'un projet relatif à l'histoire des Tsiigehtchic. L'Institut social et culturel gwich'in travaille avec Parcs Canada à un atelier relatif à l'énoncé d'intégrité commemorative pour le lieu historique national de Nagwichoonjik. L'atelier se tiendra à l'automne 1999, à Tsiigehtchic.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Il est prévu dans l'actuelle loi sur les terres des T.N.-O. qu'il faut obligatoirement tenir compte des ressources patrimoniales avant la délivrance de permis d'utilisation des terres. On envisage actuellement de réviser le règlement sur les sites archéologiques des T.N.-O.

7.5 La gestion des terres et des eaux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Les bureaux régionaux du MAINC ont travaillé avec différents groupes de travail, en prévision de l'adoption de la LGRVM. La région des T.N.-O. a apporté son expertise technique au Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie. Lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, les responsabilités concernant la gestion des ressources que le MAINC exerçait jusque-là en ce qui concerne l'aménagement des terres, l'utilisation des terres et la réglementation des eaux dans la ZRG relèveront des nouvelles institutions publiques, en l'occurrence le CATG et l'OTEG. Le rôle du MAINC s'est done transformé, ce dernier étant maintenant appelé à exercer les fonctions d'examen préliminaire et de fournir un service de type « guichet unique » en ce qui touche les évaluations environnementales que doit maintenant mener l'OEREVM nouvellement créé.

Le MAINC demeure responsable de l'administration des terres fédérales sous le régime de la *Loi sur les terres tarritoriales* et de son règlement d'application, du *Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales* et du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. Le MAINC continue de fournir des services d'inspection et d'application de la loi, selon les modalités rattachées aux autorisations données à la fois par le MAINC et par les institutions d'administration publique nouvellement créées.

Pour assurer une transition sans heurt entre le régime actuel et le nouveau régime, les activités de communication ont été axées sur l'information du grand public et du secteur privé au sujet des activités de ces organismes, par la communication de documents écrits et en chargeant une personne-ressource de répondre aux demandes de renseignements. Les pochettes d'information produites au cours de l'exercice précédent ont été mises à jour. Ces pochettes renferment des feuillets d'information sur chacun des offices et conseils et sur le Groupe de travail sur les terres et les eaux de la vallée du Mackenzie, une description des changements apportés au processus de réglementation des terres et des eaux, une explication des rapports entre les offices ct conseils, des dépliants sur la LGRVM, une liste de personnes-ressources et un graphique de cheminement exposant le nouveau régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

L'aménagement des terres
Le MAINC a participé à l'examen de la version préliminaire du plan d'aménagement élaboré par le Conseil provisoire d'aménagement des terres Gwich'in. Pendant l'examen, les zones de classification et les activités ont été évaluées sous l'angle de leur conformité à la législation et aux mandats pertinents.

Le processus d'utilisation des terres et des eaux
La Division de l'administration des terres du MAINC a veillé à ce que le Groupe de travail sur les terres et les eaux Gwich'in dispose de tout le matériel et l'information nécessaires provenant du MAINC pour pouvoir être opérationnel après l'adoption de la LGRVM et après la création de l'OTEG. Entre le moment où la loi sur le règlement a été adoptée et celui où l'Office a été constitué, tous les permis d'utilisation des terres ont été délivrés après que le CTG ait donné son accord à leur délivrance. L'examen initial des demandes de permis d'utilisation des terres visant des terres de la Couronne a été étendu au délai maximal obligatoire de 42 jours pour la délivrance des permis, afin de donner au CTG suffisamment de temps pour mener ses examens.

Ressources naturelles Canada
L'arpentage des terres
Conformément à l'Entente, Ressources naturelles Canada assume la responsabilité de l'arpentage des terres visées par l'Entente. Tous les travaux d'arpentage sont maintenant chose faite, et en 1998-1999, seulement deux plans d'arpentage n'avaient pas encore été exécutés. Ces plans devraient être traités en 1999-2000.

Un projet de formation pour les Autochtones
Le bureau de Yellowknife de la Division des levés officiels de Ressources naturelles Canada a parrainé un cours de formation d'une semaine appelé Systèmes et processus d'arpentage des terres du Canada à l'intention des administrateurs des terres visées par des revendications territoriales dans l'Arctique de l'Ouest. Le cours de formation a été mené en partenariat avec le collège Aurora, an campus de Yellowknife.

Seize personnes provenant de l'Arctique de l'Ouest ont participé au cours de formation, du 15 au 19 février 1999. Ces personnes représentaient respectivement les sociétés foncières

K'ahsho Got'ine, Yamoga, Delina, Tulita, Ayoni Keh et Ernie McDonald, l'OTEG, Sahtu Secretariat Incorporated, les villages d'Aklavik, Tuktoyaktuk et Fort McPherson, ainsi que la Société inuvialuit de gestion foncière.

Au programme du cours, figuraient notamment les lois et règlements se rapportant à l'arpentage des terres du Canada, à l'administrafion et à l'enregistrement des terres, au processus d'adjudication de contrats, au processus de réglementation, à la plant fication dans les collectivités, à l'arpentage et à la cartographie, à l'interprétation des plans d'arpentage et aux systèmes d'information géographique.

Les cours ont été donné par des représentants de la Division des levés officiels de Ressources naturelles du Canada, du MAINC, du ministère des Affaires municipales et communautaires du GTNO, et du Bureau d'enregistrement des titres fonciers du GTNO. Des visites sur place ont également été faites à la Division des levés officiels, au MAINC, au ministère des Affaires municipales et communautaires du GTNO et au Bureau d'enregistrement des titres fonciers du GTNO.

7.6 L'Office national de l'énergie

Le personnel de l'Office national de l'énergie a pris part à plusieurs activités visant à faciliter la mise en application de la LGRVM. Les employés ont siégé à un groupe de travail auquel ont aussi été associés l'OTEG et l'OEREVM, en vue d'élaborer des lignes directrices préliminaires en matière d'examen. Le personnel a consulté l'OEREVM à propos de ses Lignes directrices provisoires concernant l'évaluation des répercussions environnementales et pour la coordination des activités d'évaluation.

A la demande de l'OTEG, le personnel a pris part à un exercice de développement des capacités qui avait pour objet de mettre à l'épreuve le processus proposé de délivrance des permis d'utilisation des terres et de préparer l'Office à exercer son rôle futur. De plus, en 1998-1999, l'Office national de l'énergie a été consulté par des représentants du MAINC à propos de l'examen du projet de Plan visant les aires communautaires protégées des Gwich'in et du projet de Plan d'aménagement des terres des Gwich'in.

7.7 Revenu Canada

Les responsabilités qui incombent à Revenu Canada sous le régime de l'Entente comprennent la communication d'information génerale sur l'incidence fiscale de l'Entente pour les sociétés visées par le règlement et pour le CTG, et la préparation d'un document d'information sur la question. Ce document, qui en était à l'état d'ébauche en 1998-1999, renferme différents articles traitant des répercussions fiscales de l'Entente pour les parties concernées, du traitement fiscal accordé aux sociétés visées par le règlement et aux exigences concernant la tenue de livres et de registres. Le document préliminaire est en cours d'examen et de révision à l'administration centrale de Revenu Canada, et on compte bien qu'il sera disponible bientôt.

7.8 La coordination fédérale des activités de mise en œuvre

La Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications du MAINC coordonne l'exécution des responsabilités du gouvernement fédéral découlant de l'Entente. En 1998-1999, la Direction générale a continué à participer aux activités du Comité tripartite de mise en œuvre, et a consulté le GTNO et le CTG en ce qui concerne l'exécution des obligations qui incombent au Canada au titre de la mise en œuvre de l'Entente.

Il incombe à la Direction générale d'entretenir des rapports réguliers avec tous les ministères et organismes fédéraux en ce qui concerne les activités de mise en œuvre qui sont de leur ressort, et de tenir à jour un rapport exhaustif sur la situation de la mise en œuvre dans son système automatisé de suivi des obligations relatives aux revendications territoriales.

Au cours de la période observée, la DGMOER a participé aux activités suivantes :

- elle a rédigé le rapport sur l'examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre de l'Entente avec les Gwich'in;
- de concert avec les organismes de mise en œuvre, elle a évalué les besoins de financement en fin d'année et soumis des recommandations sur les niveaux de financement à accorder pour l'exercice 1999-2000;
- elle a fait fonction de secrétariat pour le Comité de mise en œuvre;
- elle a examiné les budgets des organismes de mise en œuvre et géré les ententes de contribution conclues avec ces organismes;

- elle a coordonné la rédaction du rapport annuel sur l'exercice 1998-1999;

- elle a participé à la nomination des membres des organismes publics créés aux termes de l'Entente;

- elle a contribué aux préparatifs associés à la promulgation prochaine de la LGRVM et à l'exécution des obligations découlant de sa mise en œuvre;

- elle poursuit les efforts en vue de faciliter la mise en place d'un nouveau mode de financement entre le Canada et les organismes, financés en vertu de l'Entente.

7.9 Autres activités de mise en œuvre

La surveillance des effets cumulatifs
L'Entente renferme une disposition relative à l'élaboration d'une méthode de surveillance des effets cumulatifs de l'utilisation des terres et des eaux sur l'environnement dans la vallée du Mackenzie. Un atelier a été tenu à Inuvik du 17 au 19 novembre 1998, lequel a réuni des représentants des institutions publiques Gwich'in, Sahtu et des Inuvialuits, des représentants communautaires et des organismes gouvernementaux en vue de nouer des partenariats et de faciliter l'élaboration du programme de surveillance des effets cumulatifs. Un groupe de travail constitué de représentants des Gwich'in, du Sahtu, des Inuvialuits et des gouvernements fédéral et territorial a été constitué afin de guider la suite à donner au programme. Le MAINC a retenu, à contrat, les services de l'Institut de recherche Aurora, qui a été mandaté pour dresser l'inventaire des bases de donnees et des registres des recherches actuelles et historiques portant sur l'environnement, la situation socio-économique et communautaire, aux fins de surveillance de la situation dans la vallée du Mackenzie, l'inventaire devant comporter un volet particulier pour les régions des Gwich'in et du Sahtu. Des rencontres initiales ont été tenues dans presque toutes les collectivités Gwich'in et du Sahtu afin de discuter du rôle des collectivités et de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans le programme de surveillance des effets cumulatifs.

La Stratégie relative aux zones protégées
Au lendemain de l'atelier sur la SZP tenu du 20 au 22 avril 1998, un comité consultatif a été constitué qui réunit des représentants des Gwich'in, des Inuvialuits, du Sahtu, des Dogribs visés par le traité n° 11, des Akaitchos visés par le traité n° 8, des Deh Cho, de l'industrie, des organismes fédéraux et territoriaux et des organismes non gouvernementaux. Le comité devait s'employer principalement à définir une vision commune et une démarche de partenariat. Les efforts dans ce sens ont été couronnés par l'établissement de la SZP des T.N.-O. en février 1999, qui a été approuvée par le cabinet du territoire. Dans l'application de cette stratégie, le MAINC continuera à collaborer avec le CATG, lorsque de nouvelles zones protégées auront été délimitées dans la ZRG.

Les paiements en vertu des traités
La région des T.N.-O. du MAINC a rencontré chacune des quatre bandes Gwich'in et versé les paiements annuels en vertu des traités; les paiements destinés aux Gwich'in Gwicha ont été faits à Tsiigehtchic le 14 juillet 1998. Les paiements destinés aux Gwich'in de Tetlit ont été versés à Fort McPherson le 21 avril 1998, à Aklavik le 22 avril 1998 et à Inuvik le 23 avril 1998.

Membres des organismes de mise en oeuvre (an 31 mars 1999)

Conseil d'arbitrage
James Ross
Katherine Peterson, C.R.
Nick Sibbeston
Willard Hagen
Richard M. Hill
Peter Ross
Grace Blake

Conseil de l'aménagement du territoire gwich'in
Piet Van Loon, president intérimaire
Karen LeGresley
Ian McLeod
Hall Mills
Charlie Snowshoe

Office des terres et des eaux Gwich'in
Robert Alexie fils, président intérimaire
Morris Blake
Willard Hagen
Norma Kassi
David Krutko

Office des ressources renouvelables Gwich'in
Robert Charlie, président
Joe Benoit
Chef James Firth
James Hickling
Paul Latour
Ron Morrison

Suppléants
Robert Alexie père
John S. Nagy
Roger Feet
James Ross

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
Gordon Lennie, président
Dennis Bevington
Len Colissimo
Cindy Kenny-Gilday
Bertha Rabesca
Charlie Snowshoe

Carte de la zone visée par le règlement

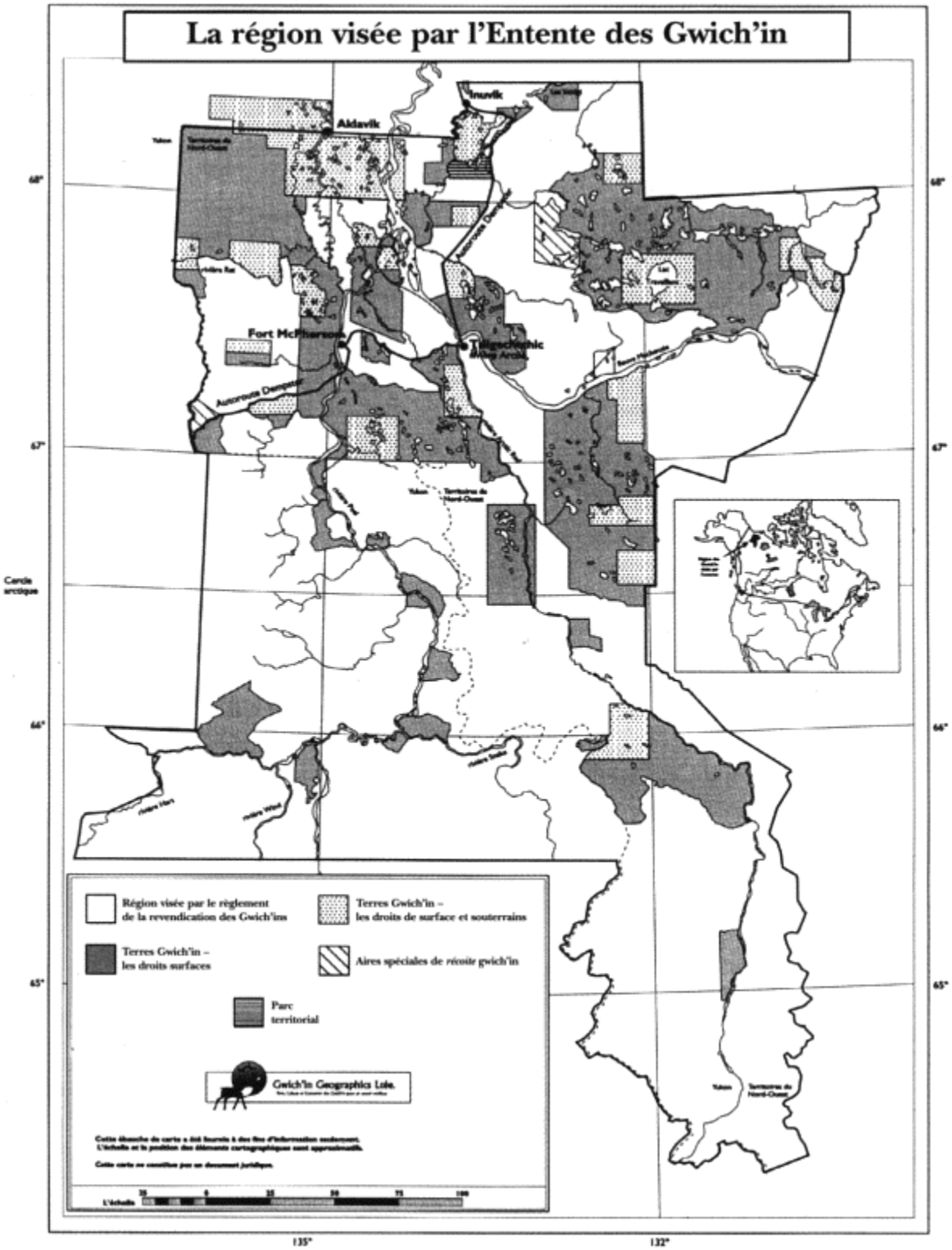

Calendrier des paiements de transfert, de 1992 à 1998

Date	Transferts de capital au CTG*
22 avril 1992	2 000 000 $
23 décembre 1992	7 426 766 $
22 avril 1993	4 180 680 $
22 avril 1994	6 271 020 $
22 avril 1995	7 455 068 $
22 avril 1996	9 318 835 $
22 avril 1997	9 318 835 $
22 avril 1998	**9 318 835 $**
Total	**55 290 039 $**

* déduction faite du remboursement des prêts au titre des négociations

Versements pour la mise en oeuvre au CTG, au GTNO et aux organismes de mise en oeuvre de 1992-1993 à 1998-1999

Exercice	Versements pour la mise en œuvre
1992-1993	559 151 $
1993-1994	1 070 634 $
Fonds pour les études sur la faune	2 030 000 $
1994-1995	1 833 735 $
1995-1996	1 886 760 $
1996-1997	2 987 444 $
1997-1998	3 174 342 $
1998-1999	**3 197 097 $**
Total	**16 739 163 $**

Redevances sur les ressources, de 1992 à 1998

Exercice	Redevances sur les ressources
1992	10 122 $
1993	212 883 $
1994	197 009 $
1995	204 345 $
1996	242 090 $
1997	244 261 $
1998	**211 264 $**
Total	**1 321 974 $**

Taxes foncières payées par les Gwich'in, de 1994 à 1998

Exercice	Montant
1994	4 306 $
1995	4 348 $
1996	4 571 $
1997	4 571 $
1998	**4 752 $**
Total	**22 548 $**